

Grille d'évaluation Stage de Perfectionnement (SP)

(Réservée aux doctorants NS, MAA, régulièrement inscrits en doctorat)

I. Identification du candidat :

Nom et prénom :

Département :

Directeur de thèse :

II. Critères d'évaluation :

Critère			Points
Grade académique	Barème		
	Deux points par année d'inscription régulière		
N=Nombre de séjours effectués durant les 03 dernières années	3-N		
Doctorant X-étoiles dans le cursus de Master. Joindre les justificatifs prouvant l'obtention des étoiles	05 points		
Un projet d'entreprise (startup) dans un incubateur universitaire	05 points		
Contribution à la mise en place des mécanismes de l'Arrêté Ministériel n°1275 du 27 septembre 2022. ¹	05 points		
Attestation confirmant l'expérience au sein des organismes d'accompagnement ²	05 points		
Prix nationaux et internationaux liés aux réalisations scientifiques	05 points		
Publications internationales ³ réalisées après le dernier stage octroyé Soumises aux mêmes conditions de soutenabilité d'une thèse de doctorat. Le nom de l'institution doit être inclus dans l'article publié.	Catégorie A	15 points	
	Catégorie B	10 points	
	Catégorie C	05 points (Max 02 publications)	
Communications internationales et Nationales Le nom de l'institution doit être inclus dans l'article publié.	Internationale	Indexées (WOS, Scopus)	06 points
	Internationale	Non indexée	2 points par communication (Max 04 communications)
	Nationale		01 point /communication Max 04 communications
Polycopié pédagogique individuel validé par les instances Scientifiques (Extrait du procès-verbal ou attestation)	03 points (Plus deux points (02) si le document est en anglais, plus deux points (02) si la matière est enseignée dans une langue autre que l'anglais, à l'exception de l'enseignement de la langue anglaise en soi)		

¹Concernant les maitres assistants, joindre des justificatifs d'encadrements d'étudiants dans le cadre de la préparation du mémoire de fin d'étude conformément à l'arrêté N°1275.

² (Interfaces universitaires Centre de Développement de l'Entrepreneuriat, Centre des carrières (CDC), Club de Recherche d'Emploi, Incubateur d'Entreprises, CENTRE D'APPUI À LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION (CATI) à la Maison de l'Intelligence Artificielle, Centre de Liaison Entreprise-Université, ... et autres).

³ Les revues prédatrices ou éditées par des éditeurs prédateurs ne sont pas acceptées

Critère		Points
Cours pédagogiques disponibles en ligne (e-Learning).(*)		Cours :02 points TD : 01 point TP : 01 point
Ouvrage pédagogique/scientifique dans la spécialité avec ISBN :		05 points + 02 points supplémentaires si écrit en anglais
Poste supérieur (Organique, fonctionnel) chefs de département, chefs de département adjoints,		02 points

1. Les doctorants non-salariés (y compris ceux en cotutelles) sont classés par rapports aux camarades de leurs département/faculté dans la mesure des moyens disponibles.
 2. La production scientifique est calculée pour l'exercice budgétaire correspondante à la dernière mobilité.
 3. Les demandeurs de stages ayant abandonné une précédente inscription en doctorat et bénéficiant d'une nouvelle inscription en doctorat ne sont pas prioritaires.
 4. **Etudiant X étoiles :**
 - **Première étoile :** Performance académique (Être parmi les meilleurs étudiants).
 - **Deuxième étoile :** Rapprochement avec l'entreprise (Réalisation de cas pratiques avec les entreprises, portant sur certains aspects de la formation de l'étudiant)
 - **Troisième étoile :** Développement de compétences professionnelles et transversales (langues étrangères, outils informatiques, outils de qualité, management, pratiques sportives et culturelles. jeux de réflexion. Organisation de conférences débats sur des thèmes de société. . .).
 - **Quatrième étoile :** Avoir suivi une formation à distance ou en mobilité à crédits (MOOC ou par tout autre moyen en ligne, programme Erasmus, mobilité académique essentiellement vers le sud du pays).
 - **Cinquième étoile :** Implication et préoccupation sociales (actions caritatives (exemple : visites des hôpitaux et aides des malades), collaboration académique avec des organismes accrédités en Algérie, tuteur-conseiller étudiant, délégué-étudiant aux différents conseils pédagogiques et scientifiques du département à l'université).
2. (*) Cours, travaux dirigés et travaux pratiques en ligne via la plateforme (e-Learning) :
- Cours : 02 points,
 - Travaux dirigés : 01 point,
 - Travaux pratiques : 01 point.
 - Les documents (cours, travaux dirigés et travaux pratiques) en ligne doivent être mis en accès libre sur la plateforme d'enseignement en ligne E-learning de manière définitive et irréversible. Le document doit couvrir l'intégralité du contenu du cours, et l'enseignant doit l'avoir réellement enseigné ou l'enseigner actuellement.
 - Le document doit être conforme aux programmes officiels (canevas d'offres de formations)
 - Seul l'enseignant ayant conçu le document peut le mettre en ligne.
 - La mise en ligne des réponses aux questions des travaux dirigés et pratiques n'est pas obligatoire.
 - L'enseignant auteur est seul responsable du contenu présenté en ligne (qualité scientifique et pédagogique, propriété intellectuelle, aspects légaux et réglementaires).
 - Les documents pédagogiques utilisés dans le dossier d'habilitation universitaire ne sont pas pris en compte.
 - Le nombre de points pour cette catégorie n'est pas plafonné.
 - Les instances scientifiques prendront les mesures nécessaires pour garantir la vérification des conditions mentionnées ci-dessus avant d'attribuer des points.

Grille d'évaluation

Séjour Scientifique de haut niveau (SSHN) (Réservée aux Professeurs, MCA & MCB)

I. Identification du candidat :

Nom et prénom :

Grade :

Département :

II. Critères d'évaluation :

Critère				Points	
Grade	Prof	MCA	MCB		
	7 pts	5 pts	3pts	+ (*) ⁴	
N=Nombre de séjours effectués durant les 03 dernières années	3-N				
Prix nationaux et internationaux liés aux réalisations scientifiques, à la création d'une start-up et aux brevets	Après la dernière mobilité octroyée		10 points		
Publications internationales ⁵ réalisées après le dernier stage octroyé	Catégorie A		15 points		
	Catégorie B		10 points		
	Catégorie C		05 points (Max 02 publications)		
Communications internationales et Nationales ⁶	Internationale	Indexées (WOS, Scopus)	06 points		
	Internationale	Non indexée	2 points par communication (Max 04 communications)		
	Nationale		01 point /communication Max 04 communications		
Projet international (Prima, Erasmus, ...)	International		10 points/projet		
✓ Projet de développement technologique avec un partenaire socio-économique ✓ Projet dans le cadre du programme national de Recherche (PNR, PRFU, ..)	National		05 points/ projet		
Encadrement d'une thèse soutenue			05 points		

⁴(*) : Ajout de 4 points **une fois** (pour permettre au MCB de préparer son habilitation universitaire, à la demande de la personne concernée avant le dépôt du dossier d'habilitation)

⁵ Les revues prédatrices ou éditées par des éditeurs prédateurs ne sont pas acceptées

Critère		Points
Co-Encadrement d'une thèse soutenue	(A compter de la dernière mobilité octroyée).	03 points
Encadrement de mémoire de fin d'étude, soutenu dans le cadre de l'arrêté ministériel n°1275 du 27 septembre 2022 (Mémoire start-up).		03 points (deux projets au max)
Encadrement d'un projet labélisé : projet innovant, projet startup		05 points
Encadrement de mémoires de master		01 point/mémoire (Max 03)
Enseignement de cours dans le tronc commun		02 points (à comptabiliser un seul cours)
Attestation confirmant l'expérience au sein des organismes d'accompagnement ⁷		01 point pour chaque attestation provenant d'organismes différents (maximum 03 points).
Citations Scopus: https://www.scopus.com/freelookup/form/author.uri		0,1 pour chaque citation après le bénéfice précédent
Polycopié pédagogique individuel validé par les instances Scientifiques (Extrait du procès-verbal ou attestation)		03 points (Plus deux points (02) si le document est en anglais, plus deux points (02) si la matière est enseignée dans une langue autre que l'anglais, à l'exception de l'enseignement de la langue anglaise en soi)
Cours pédagogiques disponibles en ligne (e-Learning).(*)		Cours :02 points TD : 01 point TP : 01 point
Book Chapter publiés dans des bases de données internationales (Springer, Elsevier, ...)		05 points
Un ouvrage pédagogique/scientifique dans la spécialité avec un numéro de séquence ISBN :		05 points + 02 points supplémentaires si écrit en anglais
Membre de comités et conseils Scientifique, de discipline, d'administration) Responsable pédagogique (Domaine, filière, spécialité) Responsable de l'incubateur, Adhésion au comité scientifique de l'incubateur...etc		01 point pour chaque adhésion de nature différente en tant qu' élu. (Maximum de 03 points).
Président de CSF/CSD, Directeur de laboratoire,		02 points
Membre d'un Laboratoire de Recherche Directeur de la publication universitaire,	01 points	

Critère		Points
Poste supérieur (Organique, fonctionnel) Vice-doyens, chefs de département et chefs de département adjoints,	02 points	

1. Classement de candidat parmi les auteurs dans les articles scientifiques (Premier rang 100% des points totaux, deuxième rang 90% des points totaux, troisième rang 80%, quatrième rang 70%, cinquième rang et au-delà 50% des points totaux).

2. (*) Cours, travaux dirigés et travaux pratiques en ligne via la plateforme (e-Learning) :

- Cours : 02 points,
- Travaux dirigés : 01 point,
- Travaux pratiques : 01 point.
- Les documents (cours, travaux dirigés et travaux pratiques) en ligne doivent être mis en accès libre sur la plateforme d'enseignement en ligne E-learning de manière définitive et irréversible. Le document doit couvrir l'intégralité du contenu du cours, et l'enseignant doit l'avoir réellement enseigné ou l'enseigner actuellement.
- Le document doit être conforme aux programmes officiels (canevas d'offres de formations)
- Seul l'enseignant ayant conçu le document peut le mettre en ligne.
- La mise en ligne des réponses aux questions des travaux dirigés et pratiques n'est pas obligatoire.
- L'enseignant auteur est seul responsable du contenu présenté en ligne (qualité scientifique et pédagogique, propriété intellectuelle, aspects légaux et réglementaires).
- Les documents pédagogiques utilisés dans le dossier d'habilitation universitaire ne sont pas pris en compte.
- Le nombre de points pour cette catégorie n'est pas plafonné.
- Les instances scientifiques prendront les mesures nécessaires pour garantir la vérification des conditions mentionnées ci-dessus avant d'attribuer des points.